Jeudi, 7 juin 2007

P6_TA(2007)0222

Mobilisation du Fonds de solidarité: innondations en Hongrie et en Grèce

Résolution du Parlement européen du 7 juin 2007 sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, en application du point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (2007/2068(ACI))

Le Parlement européen,

— vu la proposition de la Commission (COM(2007)0149),

— vu l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière [1],

— vu le règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil du 11 novembre 2002 instituant le Fonds de solidarité de l'Union européenne [2],

— vu sa position du 10 octobre 2002 sur la proposition de règlement du Conseil instituant le Fonds de solidarité de l'Union européenne [3],

— vu les résultats du trilogue du 18 avril 2007,

— vu le rapport de la commission des budgets (A6-0175/2007),

A. considérant que l'Union européenne s'est dotée des instruments institutionnels et budgétaires appropriés pour fournir une aide financière en cas de dommages causés par des catastrophes naturelles de grande ampleur,

B. considérant que la Hongrie et la Grèce ont sollicité une aide pour couvrir les dommages résultant des inondations qui se sont produites entre mars et avril 2006,

C. considérant que l'aide financière octroyée par l'Union européenne aux États membres touchés par des catastrophes naturelles devrait parvenir à ces derniers dans les plus brefs délais et le plus efficacement possible;

1. approuve la décision jointe en annexe à la présente résolution;

2. déplore le retard pris par certains États membres pour présenter leur demande, ce qui ne va pas dans le sens d'une bonne gestion financière;

3. charge son Président de transmettre, pour information, la présente résolution, y compris l'annexe, au Conseil et à la Commission.

---

[1] JO C 139 du 14.6.2006, p. 1.
[2] JO L 311 du 14.11.2002, p. 3.
[3] JO C 279 E du 20.11.2003, p. 118.